

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 12 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : M. Albert YOGO

**Membres présents** : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donné pouvoir** : 8

Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE  
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

**Membre ne prenant pas part au vote** : 1

Mme Isabelle DA SILVA

**Délibération n°20231005DEL22**

**ACTION EDUCATIVE**

**Attribution des subventions "Sorties Scolaires"**

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien au monde associatif, la commune peut accorder des subventions aux associations de coopératives scolaires afin de les aider dans leurs projets d'école.

Il est proposé d'attribuer une subvention « Sorties Scolaires », d'un montant global de 3 000 €. Le montant de l'enveloppe est réparti dans les écoles au prorata du nombre d'élèves qui ont participé à une sortie scolaire dans l'année.

Il est proposé de verser aux coopératives scolaires des écoles, les subventions correspondant à la participation de ville selon la répartition ci-dessous :

<b>LIBELLE</b>	<b>Subvention Sorties Scolaires 2023</b>
Alsace Lorraine maternelle	244,54 €
Alsace Lorraine élémentaire	389,98 €
Anatole France maternelle	135,86 €
Ferdinand Buisson primaire	372,40 €
La Garenne maternelle	292,49 €
La Garenne élémentaire	297,28 €
Louise Michel primaire	99,09 €
Jean Jaurès primaire	290,89 €
Jean Macé maternelle	143,85 €
Jules Ferry maternelle	139,05 €
Jules Ferry élémentaire	131,06 €
Pierre Cot élémentaire	241,34 €
Saint-Exupéry primaire	222,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00€</b>

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles pour l'année 2023 selon le tableau ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le



ID : 069-216900290-20231005-20231005DEL22-DE